

Le procès de l'homosexualité

par Danièle Voldman

Paris, 1933. Oscar Dufrenne, magnat du music-hall et homosexuel notoire, est retrouvé assassiné dans son bureau. Malgré l'arrestation d'un suspect, l'enquête piétine. Désir de retour à l'ordre, violence politique, lente évolution des mœurs : l'affaire dessine un portrait de la France de l'entre-deux-guerres.

Recensé : Florence Tamagne, [Le Crime du Palace. Enquête sur l'une des plus grandes affaires criminelles des années 1930](#), Paris, Payot, 2017, 286 p., 22 €.

Florence Tamagne, spécialiste des groupes marginalisés dans les sociétés européennes — des homosexuels aux jeunes, en passant par les rockers —, nous livre ici le passionnant récit d'un crime jamais complètement élucidé. En déroulant patiemment les différents fils d'une histoire embrouillée, elle hisse un fait divers qui « alimenta pendant de longs mois [cette rubrique] de la presse populaire, mais aussi les éditoriaux des journaux politiques » au rang de symptôme du malaise qui rongait la France, aux prises avec les conséquences contradictoires de la Grande Guerre, entre aspiration au retour à l'ordre et désir de transformation sociale.

Un self-made-man à la fibre sociale

Tout commence par le crime : dans la nuit du 24 septembre 1933, Oscar Dufrenne était retrouvé mort, assassiné dans son bureau du Palace, un ancien music-hall transformé en cinéma. Loin d'être inconnue, la victime avait alors une certaine notoriété : conseiller municipal du 10^e arrondissement de Paris et conseiller général de la Seine, il était également président de la Fédération des spectacles, ainsi que directeur et copropriétaire de plusieurs salles de spectacle. Issu du milieu ouvrier lillois, Dufrenne était parti pauvre et sans bagage de sa ville natale pour

faire fortune dans la capitale. Type du *self-made-man*, il était devenu un riche notable grâce à sa force de travail, à sa créativité et à son entregent.

L'histoire de cet assassinat donne d'abord l'occasion à l'auteure de dresser un tableau du monde du spectacle et du théâtre de boulevard des années 1910 aux années 1930 à Paris et dans les villégiatures à la mode de Normandie et de la côte d'Azur. Si le succès des revues, des théâtres et des music-halls ne s'était pas démenti durant la guerre, autorisés après une brève interdiction à rouvrir sous surveillance de la censure dès l'automne 1914, il s'amplifia durant les années folles. Ce fut l'occasion, pour Dufrenne, de s'enrichir en proposant des spectacles hauts en couleurs et en paillettes, fort prisés du public.

À côté de représentations aux multiples scènes en tenues légères — « obscènes », disaient leurs détracteurs —, Dufrenne était aussi un défenseur combatif des intérêts de sa profession auprès des pouvoirs publics. Sensible aux conditions difficiles des ouvriers du théâtre comme à celle des artistes, il bataillait contre leur précarité et leurs salaires aléatoires. Tout en contribuant personnellement au financement de la maison de retraite des artistes de Pont-aux-Dames (Seine-et-Marne) créée au tournant du siècle, il chercha à apporter des solutions aux artistes au chômage, tant au niveau municipal que dans sa pratique quotidienne. Il essaya en vain de faire abolir le « droit des pauvres ».

Cet impôt datant de l'Ancien Régime était prélevé sur les recettes des spectacles pour alimenter les caisses de l'Assistance publique. Pour les édiles, il semblait moral et normal que les distractions des uns servent à soulager la misère des autres. Pour Dufrenne, l'impôt grevait les bénéfices des directeurs des salles et diminuait donc d'autant les cachets des artistes. À chacun la défense de ses pauvres !

Notabilité politique et « subculture homosexuelle »

Au début des années 1930, avant les difficultés dues à la crise économique, le personnage était à l'apogée de sa réussite et à l'orée de son entrée en politique. En avril 1929, à l'âge de 54 ans, Dufrenne entra pour la première fois en campagne, au nom du Parti radical. Il se présenta aux élections municipales dans le 10^e arrondissement, ce quartier de Paris comprenant de nombreuses salles de spectacle. Son programme mettait l'accent sur la défense des commerçants et des petits métiers vivant du théâtre (machinistes, costumières, restaurateurs, etc.). Il fut élu facilement grâce à leur soutien.

Très présent aux séances du Conseil, il y siégea jusqu'à sa mort, proposant sans relâche des mesures en faveur des théâtres et de l'hygiène sociale, projetant par exemple de construire un groupe scolaire sur les terrains laissés libres par la démolition de la prison Saint-Lazare. Ayant pris goût à ces activités, il décida de se présenter à la députation aux législatives de mai 1932, élection qu'il perdit de peu face au candidat de la droite.

C'est que l'homme, dont la réussite professionnelle comme producteur de spectacles suscitait envie et jalousie, avait un style de vie rien moins que conforme aux canons de la notabilité : il ne faisait pas mystère d'une homosexualité et d'une appartenance au milieu des « invertis », honni des bien-pensants.

La question de l'homosexualité est le troisième thème abordé par l'auteure, appuyée par sa parfaite connaissance de ce qu'elle appelle la « subculture homosexuelle ». Si l'expression souligne la marginalité de l'homosexualité dans la société, on pourrait tout aussi bien parler de « milieu », voire de « culture » à part entière. Quoi qu'il en soit, le fait que l'homosexualité ait acquis une visibilité plus grande durant la période n'empêchait pas sa réprobation et sa répression.

Cette caractéristique fit beaucoup dans le scandale de l'affaire du Palace. Car, nous dit Florence Tamagne, « si elle fascina le public, c'est qu'elle dévoilait une subculture homosexuelle en pleine mutation, caractérisée par des manières très différentes de vivre et de définir son homosexualité », moins cachée et un peu mieux acceptée. Parce que le meurtre de Dufrenne fit pendant 3 ans la une des journaux de tous bords, elle contraignit la presse et par là l'opinion à évoquer l'existence du milieu des homosexuels, ainsi qu'à relancer le débat sur le bien-fondé et les formes de sa répression.

Coupable ou victime idéale ?

L'enquête de police mit en lumière « une prostitution homosexuelle qui restait d'ordinaire dans l'ombre de la prostitution féminine, bien mieux documentée et très règlementée ». Ainsi, la suspicion de culpabilité se porta rapidement sur un certain Paul Laborie. Non seulement c'était un marin, figure obligée dans « le marché aux désirs des pratiques homosexuelles », mais il avait tout d'un mauvais sujet. Violent, querelleur, voleur, jouant de fausses identités, il vivait de la prostitution, la sienne ainsi que celle d'hommes et de femmes qu'il gardait sous sa coupe. Trafiquant de drogue à l'occasion, il formait le coupable idéal.

Malgré les fortes charges qui pesaient sur lui, la police manquait de preuves et l'enquête piétinait. Cela alimentait des rumeurs utilisées, voire suscitées, par les adversaires politiques de la victime, notamment l'implication dans le crime du fils de Louis-Jean Malvy, ancien ministre de l'Intérieur et député radical-socialiste du Lot. Sur fond de guerre des polices, la droite se servit de l'affaire pour fustiger la déchéance morale du pays. Pour elle, « la métaphore corporelle et sexuelle jouait à plein : le corps de la France, de la République et le corps des parlementaires semblaient se confondre dans une même déliquescence ».

À la suite des travaux récents sur le fait divers, l'auteure éclaire un pan de la société française de la première moitié du XX^e siècle. D'un côté, la sympathie et la compassion des

ouvriers du spectacle, nombreux à suivre les obsèques du « roi de la nuit », ainsi que la solidarité des milieux homosexuels, en butte à l'hostilité de la police. De l'autre, la stigmatisation de l'« immoralité » et la défense des bonnes mœurs et de la famille. Ce heurt entre deux conceptions du corps social profita à l'accusé, lors de son procès devant les assises de la Seine, ouvert le 21 octobre 1935.

Un faisceau de charges concordantes pesait sur Paul Laborie, soupçonné de meurtre avec préméditation. Sachant qu'il risquait la peine de mort, le prévenu nia farouchement tout ce dont il était accusé, tandis que beaucoup de témoins cités à comparaître se désistèrent ou revinrent sur leurs déclarations, semant la confusion parmi les jurés. Peu à peu, les doutes commencèrent à s'insinuer sur le bien-fondé de l'enquête. Surtout, la victime, en raison de sa personnalité, se vit insensiblement transformée en coupable, elle qui, par ses « mauvaises mœurs », heurtait la bonne moralité. Et Florence Tamagne de conclure :

En dépit des preuves rassemblées par la police et qui laissaient peu de doutes sur la culpabilité de l'accusé, les audiences avaient rapidement tourné à la farce.

À cause des obscurités et des contradictions de l'enquête, en raison de la lumière jetée sur le mode de vie et les pratiques de la victime, Laborie fut rapidement acquitté et les méthodes de la police dénigrées dans un procès qui finit par devenir celui de l'homosexualité. Une victime devenue coupable, un acquittement en forme de retour à l'ordre ?

Publié dans lavedesidees.fr, le 11 septembre 2017.